



Acces maison et allée garage vetuste a qui refaire dalle beton??

Par **cfbatman**, le **24/11/2014** à **16:27**

Bonjour, rnJ ai une dalle devant l entree de la maison et du garage datant de 30 ans qui est toute cassee et fissuree et manque des morceaux, et allee garage s enfonce sous les roues suite bailleur changer la haies morte pour mettre palissade je souhaite refaire au propre car tres dangereux pour nousmeme etant avec 2 prothese de hanche et boutons souvent dans cette dalle le bailleur me dit a ma charge les frais de refaire la dalle!! qu en pensez vous?? merci si vous pouviez appuyer vos reponses avec des decrets ou texte de loi telle du code civil eou autre merci tres sincerement merci je compte sur vous

Par **moisse**, le **24/11/2014** à **17:04**

BonsoirrnC'est une remise en état qui incombe au bailleur, comme toutes les grosses réparations.rnLoi du 06/07/1989 articles 6 et 7.rnLci un commentaire de l'administration, un exemple de lettre..rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F31699.xhtml>